

Berne, le

<u>Destinataires</u> Gouvernements cantonaux

Deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et modifications de la loi sur le droit d'auteur : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 11 décembre 2015, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et des modifications de la loi sur le droit d'auteur (LDA; RS 231.1).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 31 mars 2016.

Le projet porte, d'une part, sur la ratification de deux traités : celui de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et celui de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Il a pour objet, d'autre part, une modernisation du droit d'auteur, le but étant de définir les mesures permettant de garantir une protection des droits d'auteur appropriée nouvelles technologies.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans la limite du délai imparti, si possible par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), à l'adresse électronique suivante :

Revision\_URG@ipi.ch



M. Emanuel Meyer (tél. 031/377 72 23) et Mme Sabrina Konrad (tél. 031/377 72 59) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Simonette Sommaruga Conseillère fédérale